

Les coordonnées du/des responsable(s) du marché indiquées sur l'offre de marché public.

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de l'Avis d'appel public à la concurrence qui porte la référence n° [indiquer ici le numéro] portant sur [indiquer ici le titre de l'avis].

Le cahier des charges afférent à cet avis d'appel public, exige la fourniture de propositions créatives sans prévoir de dédommagement en cas de non sélection.

La recherche et la création de telles propositions nécessitent un temps d'étude approfondie et une charge très importante de travail. C'est l'essence même et la valeur ajoutée de mon métier.

Somme toute, répondre à votre avis d'appel, implique, en cas de non sélection, d'offrir gratuitement ses compétences, son savoir faire et sa capacité de travail. C'est l'expression d'un mépris scandaleux de notre profession et du principe selon lequel tout travail mérite salaire.

C'est également une démarche qui va à l'encontre de l'équité que suppose un avis d'appel public. En effet, les grosse structures qui font appel, bien souvent, à des stagiaires taillables et corvéables à merci, disposent des moyens de répondre. Les structures plus légères et les indépendants sont pénalisés dans la mesure où ils ne peuvent aligner pareil investissement en temps et en capacités.

Dans pareil contexte, où se situe la libre concurrence ?

D'autres pays de la communauté Européenne, dans un esprit de partenariat avec les professions intellectuelles, artistiques et du design, et un respect de leurs métiers, rémunèrent les propositions créatives quand elles sont exigées. Je déplore qu'une structure française offre pareille image de la considération accordée, dans notre pays, aux acteurs des domaines intellectuels, artistiques et du design.

En toute logique avec ce qui précède, je vous informe donc que je refuse de participer à votre avis d'appel public.

Veillez trouver ci-joint le document suivant : «Les appels d'offres de la commande artistique et du design». Vous y trouverez les recommandations de l'Alliance française des designers (AFD), le syndicat professionnel de tous les métiers du design en France. Cet organisme travaille en partenariat avec ses homologues européens pour participer à la création d'un corpus réglementaire communautaire qui rendra justice à nos métiers gravement déconsidérés par ces pratiques injustes.

Je vous invite à en prendre connaissance et à contacter l'AFD pour vous accompagner dans la rédaction du cahier des charges de votre demande, et ce, dans un souci de meilleur résultat qualitatif pour vous, le commanditaire, et d'équité pour le designer.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature